



*Municipalité de la Paroisse  
de Saint-Barthélemy*

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la  
Municipalité de la Paroisse de Saint-Barthélemy, tenue le **lundi 5 mai**  
2014 et à laquelle :

Sont présents : Monsieur Jacques Patry, maire  
Monsieur Serge Hétu, conseiller au siège no. 1  
Monsieur Richard Rochon, conseiller au siège no. 2  
Madame Luce Melançon, conseillère au siège no. 3  
Madame Céline Bélanger, conseillère au siège no. 4  
Monsieur François Bérard, conseiller au siège no. 5  
Monsieur Réjean Sylvestre, conseiller au siège no. 6

Monsieur le maire Jacques Patry agit comme président d'assemblée

---

2014/05/199

**Projet oléoduc – Appui à la municipalité de Lanoraie**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Barthélemy appuie la démarche de la municipalité de Lanoraie concernant le projet oléoduc;

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie TransCanada Pipelines Ltd, filiale œuvrant sous le nom d'Oléoduc Énergie Est visant à transporter du pétrole brut de l'ouest du Canada vers les marchés de l'est du Canada, lequel projet a été déposé le 4 mars 2014 à l'Office national de l'Énergie du Canada;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à la séance du conseil municipal du 13 janvier dernier, le maire, monsieur Gérard Jean, maire de Lanoraie, a demandé au responsable de TransCanada de rencontrer la population afin de la sécuriser concernant les risques importants de mettre en péril une grande partie de l'eau potable sur le territoire de la municipalité de Lanoraie, et que ceux-ci ne donnent pas suite;

**CONSIDÉRANT QU'** en plus des risques reliés à l'eau potable, les projets d'oléoduc auront pour effet d'enfermer pour très longtemps le Canada dans une économie axée sur le pétrole;

**CONSIDÉRANT QUE** la prévention des terres et de l'économie agroalimentaire est prioritaire pour notre collectivité;

**CONSIDÉRANT QUE** selon nous, pour éviter les pires effets du réchauffement climatique, le Canada doit parvenir à se sevrer des énergies fossiles;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a déjà eu des déversements accidentels à partir d'oléoducs, et que les risques d'en avoir sur notre territoire représentent une préoccupation majeure de la population dans le projet de TransCanada;

**CONSIDÉRANT QU'** il y a plusieurs milieux humides sur le territoire, dont une réserve écologique, lesquels doivent être protégés;

**CONSIDÉRANT QUE** TransCanada prévoit que l'oléoduc passera dans un milieu humide même si le gouvernement du Québec interdit toute intervention dans ces milieux;

**CONSIDÉRANT QU'** il n'y a aucune garantie que les prochains déversements n'aient pas lieu sur le territoire;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Richard Rochon, appuyé de monsieur le conseiller François Bérard et résolu :

- QUE** le préambule fait partie intégrante de la résolution;
- QUE** la municipalité de Saint-Barthélemy appuie la municipalité de Lanoraie dans ses démarches concernant le projet oléoduc;
- QUE** la municipalité informe TransCanada Pipelines Ltd et l'Office national d'énergie du Canada que le conseil municipal s'oppose et refuse de façon catégorique et énergique à ce que l'oléoduc passe sur le territoire de la municipalité de Lanoraie;
- QU'** une copie de la présente résolution soit également transmise à la députée fédérale, madame Ruth Ellen Brosseau, à la ministre de l'Environnement fédérale, madame Léona Aglukkaq, au ministre du Développement durable, de l'environnement et des Parcs, au député provincial, monsieur André Villeneuve, à la Société pour la conservation de la tourbière de Lanoraie, au Conseil régional de l'environnement de Lanaudière, à toutes les municipalités des MRC de D'Autray et de l'Assomption, et aux municipalités de Saint-Paul de Joliette et de Saint-Thomas de Joliette.

Monsieur le maire demande le vote  
Adoptée à l'unanimité

*Copie conforme à l'original  
Donnée à Saint-Barthélemy ce 20<sup>e</sup> jour du mois de juin 2014*

*Julien Bernier  
Directeur général et secrétaire-trésorier*